

Ajaccio, le 3 mai 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sécheresse – déclenchement du niveau de vigilance en Corse

Une réunion conjointe des comités départementaux de suivi de la ressource en eau a été organisée ce mardi 3 mai 2022 avec les acteurs publics concernés de Corse-du-Sud et de Haute-Corse.

Le bilan dressé par les participants fait état, pour la Corse, de 40% à 50% de déficit de précipitation entre les mois de décembre 2021 et mars 2022. Les pluies du mois d'avril 2022 ont cependant permis une amélioration de la situation sans résoudre le déficit accumulé depuis plusieurs mois.

La sécheresse des sols est très élevée dans certains secteurs (déficit de 30% à 50% par rapport à la normale sur le littoral). Les secteurs les plus touchés sont le littoral sud-ouest, la plaine orientale et le Cap corse.

Sur la base de ce constat, les préfets de Corse du Sud et de Haute-Corse ont décidé d'activer le niveau de « **vigilance** » défini dans le plan de gestion des épisodes de pénurie d'eau. Cette décision a pour objectif un suivi de la ressource et un renforcement de la sensibilisation du grand public et des professionnels afin de promouvoir un usage économe permettant d'éviter des mesures restrictives sur la consommation de l'eau.

Dans ce contexte, les préfets de Corse du Sud et de Haute-Corse appellent à adopter dès à présent les bons gestes.

Pour les usages du quotidien :

- privilégier les douches, moins consommatrices en eau que les bains,
- faire fonctionner les appareils de lavage à plein et en mode « économie »,
- arroser le jardin uniquement si c'est nécessaire, pailler les sols pour conserver l'humidité,
- réutiliser l'eau de pluie notamment pour les arrosages,
- lors du renouvellement des installations, installer des équipements sanitaires économes en eau,
- éviter le lavage des voitures à domicile, privilégier les stations de lavage si nécessaire seulement,
- avoir une gestion économe du remplissage des piscines,
- réparer toute fuite d'eau sans tarder.

Pour les usages agricoles et industriels, limiter la consommation en eau dans le cadre de la production ou de l'irrigation (pas d'irrigation aux heures les plus chaudes de la journée).

Une nouvelle réunion des comités départementaux de suivi de la ressource en eau sera programmée en juin 2022.